

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 7 (1922)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.) : A. MOUNOUD, pasteur, Palézieux.

Extrait du procès-verbal

de la séance du Comité de direction de l'U. S. du
28 juin 1922 à St. Gall.

1. La Caisse nouvellement fondée de Würenlos (Argovie) est reçue dans le faisceau.

2. Il est pris note de l'activité déployée en faveur du mouvement Raiffeiseniste au Tessin et dans la principauté voisine de Lichtenstein. L'appui moral de l'Union suisse est assuré à ce travail ; nos Confédérés du Tessin profiteront également d'un appui financier tout particulièrement opportun dans les circonstances présentes.

3. Les conditions d'intérêts de la Caisse centrale avec les Caisses affiliées sont fixées pour le 2^e semestre de 1922.

Après une discussion approfondie au cours de laquelle les conséquences d'une réduction des conditions d'intérêts ne portant que sur les comptes débiteurs furent spécialement envisagées, le Comité adopte les propositions de la gérance de la Caisse centrale de fixer provisoirement à 4 $\frac{1}{4}$ % moins une petite commission sur le roulement, le taux des comptes-courants créditeurs. Les comptes débiteurs, restant dans la limite de leur crédit statutaire, paieront le 5 % plus une commission de $\frac{1}{4}$ % sur le plus haut chiffre du montant utilisé. Pour les crédits spéciaux il sera perçu un intérêt de 5 $\frac{1}{4}$ % plus une commission de $\frac{1}{4}$ %.

Il est constaté avec regret que les conditions avantageuses de taux de la Caisse centrale sont souvent trop peu appréciées à leur juste valeur. La pratique déloyale d'une grande Caisse qui au mépris des statuts et à cause d'une différence de taux momentanée, pour une catégorie spéciale d'affaires, traite avec un institut financier étranger à l'Union est sévèrement jugée.

4. Il est accordé 5 demandes de crédit spéciaux, dans les limites où la Direction de l'Union

le juge convenable dans l'intérêt des Caisses requérantes.

5. Il est pris connaissance du mouvement d'affaires à la Caisse centrale au cours des 4 premiers mois, atteignant 66,2 millions soit 7,2 millions de plus que pendant la période correspondante de la précédente année.

6. Se basant sur les expériences faites lors d'un changement de Caissier occasionné par les décès du précédent titulaire où les héritiers se refusent à couvrir un déficit ultérieurement constaté, il est décidé de recommander instamment aux Caisses, en cas de décès du Caissier, d'en donner immédiatement connaissance à l'Union et de procéder dans un délai très court, à une révision approfondie par les organes locaux.

7. Il est enfin passé à la discussion approfondie de 49 procès-verbaux de révisions de Caisses. On constate une fois de plus que seules l'observation exacte des statuts et la fidélité aux principes, jointes à une activité consciencieuse et pleine de zèle des organes dirigeants assurent la prospérité d'une Caisse et lui procurent la considération de la part du public. La nécessité de révisions approfondies et fréquentes, dans l'intérêt des Caisses elles-mêmes paraît toujours plus évidente, de même que la stricte obéissance aux remarques faites par les Réviseurs.

Communications du Bureau de l'Union

La Banque populaire suisse invite périodiquement un certain nombre de Caisses de l'Union à lui adresser leur rapport annuel.

Cette Banque recevant chaque année, et en plusieurs exemplaires le rapport annuel de l'Union avec sa table statistique, il est inutile que

les Caisses, individuellement, lui adressent leur propre rapport annuel, lequel le plus souvent n'est pas imprimé.

Propagande pour valeurs à lots. Il nous est revenu que la Schweizer Vereinsbank de Zürich a invité au printemps de cette année plusieurs Caisses de l'Union, spécialement en Valais, à s'occuper de la vente de valeurs à lots. Elle promet même pour la vente d'une série entière une provision de 9 fr.

Nous prions instamment les Caisses de s'abstenir de toute propagande en faveur de valeurs si aléatoires, que la Banque honnête devrait s'interdire absolument, de saisir au contraire toute occasion pour détourner le public de ce genre d'affaires.

Prêts sur garantie de bétail. Des révisions des Caisses faites en ces derniers temps ont permis de constater qu'en bien des lieux l'engagement du bétail est encore établi sur la base des taxes faites dans les années 1920/1921 et que la couverture dans les conditions actuelles du marché et vu la baisse imminente est notoirement insuffisante. Une révision sérieuse de toutes les affaires avec garantie de bétail est indispensable au moment présent pour la sauvegarde des intérêts engagés.

Estimation des titres hypothécaires. Il est recommandé, tout spécialement pour les titres dont les intérêts restent en souffrance, de prendre garde que conformément à l'art. 818 du C.C., le gage immobilier garantit, en plus du capital les intérêts échus de trois années et ceux qui ont couru depuis la dernière échéance. On peut donc ajouter environ le 20 % en plus pour intérêts, pour calculer le montant de la somme garantie. Il importe de prendre garde à cette règle, en particulier lorsqu'une Caisse possède des titres en 2^{me} et 3^{me} rang et que le 1^{er} rang est en d'autres mains. Les quittances des paiements des intérêts de ces titres privilégiés est à réclamer pour le contrôle de la valeur exacte du titre dû à la Caisse.

Dénonciation d'obligations. Les Caisses sont rendues attentives à la nécessité de dénoncer à leur échéance les obligations qu'elles ont émises, vu l'abaissement actuel des taux. Là où l'on ne sert pas d'organes de publicité il sera bon de mettre une affiche au local de la Caisse ou d'aviser par lettre les propriétaires d'obligations des nouvelles conditions de taux. On peut se procurer des formulaires *ad hoc* au Bureau de l'Union.

XIX^{me} RAPPORT ANNUEL

de l'Union Suisse des CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL

(SYSTÈME RAIFFEISEN)

Année 1921

(Comme chaque année nous donnons ci-après les parties principales du rapport annuel de l'U. S., actuellement sous presse et qui sera adressé à toutes nos Caisses, sous peu de jours, en deux exemplaires. Nous prions celles d'entre elles qui en désireraient un plus grand nombre d'en aviser le Bureau de St-Gall ou la rédaction au plus tôt.)

Généralités

La crise économique mondiale que nous relevions déjà dans notre dernier rapport, n'a fait qu'empirer et l'année 1921 s'est achevée dans un marasme général plus inextricable que jamais.

L'intransigeance de la politique universelle s'accroît de jour en jour et empêche l'entente entre nations, absolument nécessaire à l'équilibre économique du monde. Les conférences se succèdent sans résultat ; la lutte sur le terrain social et économique conserve toute son acuité. Par manque d'esprit de sacrifice et de confiance mutuelle, chacun ne voyant que son intérêt personnel, les représentants des nations ne parviennent pas à s'entendre pour établir ce nouveau statut de l'Europe que chacun appelle de ses vœux. Nous ne voulons pas méconnaître toutefois que nos grands ministres font de louables efforts pour ramener l'harmonie dans les relations entre pays ; puissent ces efforts être bientôt couronnés de succès !

La Suisse, pays tributaire de l'étranger, souffre particulièrement de l'instabilité générale. Les restrictions d'importation, l'élévation des droits de douanes, les secours spéciaux accordés à certaines industries n'ont atténué que dans une bien faible mesure, la crise par laquelle passe notre pays.

La question des changes reste toujours la préoccupation générale. La concurrence effrénée que font à nos produits, sur le marché indigène, les pays au change déprécié, a entraîné une recrudescence du chômage. Les faillites et sursis concordataires, auxquels combien ont été acculés, ne sont une image que trop frappante de la difficulté de la situation actuelle.

Ne pouvant liquider ses gros stocks et afin de lutter avec la concurrence sur le marché mondial, notre grand commerce a dû faire intervenir une réduction de prix sur les articles d'importation, d'où résultèrent une première baisse du prix de la vie et une première réduction des salaires. Si l'on avait cherché plus tôt et plus rapidement la suppression des divers monopoles, la Suisse serait à l'heure actuelle plus avancée dans ce domaine.

Pour remédier au chômage qui frappait l'an dernier plus de 150.000 personnes, l'Etat et les Communes ont fait des sacrifices financiers considérables, qui grèvent fortement leurs budgets. De tous côtés l'on ne fait appel

qu'aux subsides de l'Etat, et le contribuable de la classe moyenne est le tout premier à en supporter les conséquences logiques. Il sera nécessaire de mettre un frein à cette mise à contribution constante des deniers publics qui peut nous entraîner dans un étatisme des plus dangereux.

Tandis que la crise s'accroissait dans le domaine commercial et industriel, l'année 1921 fut par contre, d'une manière générale, bonne pour les agriculteurs suisses. La production fourragère donna entière satisfaction; les cultures sarclées furent également d'un bon rendement. Seule la récolte en pommes de terre et en fruits souffrit en certains lieux du régime sec de l'été, qui favorisa par contre la maturité des céréales, dont le rapport fut excellent. Partout où les gelées tardives du printemps n'exercèrent pas leurs funestes effets, le vigneron fit une vendange au-dessus de la moyenne qu'il put liquider facilement et à des prix avantageux. La situation fut moins bonne pour les quelques régions atteintes encore par le fléau de la fièvre aphteuse, là surtout où l'élevage du bétail constitue la seule et unique ressource des habitants (montagnes valaisannes). La baisse qui intervint sur le bétail et la difficulté de le liquider furent ici et là des plus néfastes; nous voyons ici un avant-coureur de la crise agricole.

Les phases successives de la crise économique amenèrent une détente sur le marché monétaire. Le marasme des affaires dans le commerce et l'industrie laissa sans emploi d'importants capitaux qui furent placés à vue ou à court terme auprès des banques, afin d'être rapidement réalisables en cas de reprise subite des affaires. Il en résulta un fléchissement des taux d'escompte. L'argent à long terme est resté cependant relativement cher par suite des divers emprunts qui continuaient à s'émettre encore autour du 6 %, et l'espoir de voir baisser rapidement le taux débiteur ne fut qu'illusoire.

Nous voulons voir dans le fait que la Confédération, les Cantons et les Villes ont abandonné l'émission de Bons de Caisse à court terme pour revenir aux emprunts fermes à long terme, un signe que la période de pénurie de capitaux est terminée. Avec elle disparaît également le danger qui tendait à s'accroître de ne pouvoir satisfaire le crédit hypothécaire qu'à des conditions ruineuses pour celui qui devait en faire emploi. Les expériences qui ont été faites dans ce domaine ont prouvé toute l'importance qu'il y a à chercher toujours une stabilisation des taux hypothécaires.

Aux impôts cantonaux et communaux déjà surélevés sont venus s'ajouter l'an dernier, l'impôt fédéral de guerre et enfin l'impôt fédéral sur les coupons. Ce dernier doit assurer à la Confédération un revenu annuel de 16 millions de francs. Il est fort compréhensible que la Confédération cherche de tous côtés des ressources pour équilibrer ses finances, mais nous ne pouvons toutefois pas méconnaître que cette nouvelle imposition est fort impopulaire, surtout par son caractère d'impôt fédéral direct et parce qu'elle fait de tous les établissements financiers des percepteurs payés de l'Etat.

Rapport sur l'Exercice 1921.

L'exercice écoulé marque une nouvelle étape dans le développement de notre Union. Nos 300 Caisses d'épargne et de crédit, presque toutes essentiellement agricoles, n'ont pas eu à supporter les conséquences de la crise industrielle et commerciale. Grâce à leurs principes fondamentaux et à leurs statuts, elles sont toutes restées inébranlables.

Les nombreuses catastrophes financières qui ont résulté dans le courant de l'année, soit de la dépression économique, d'une mauvaise gestion ou d'un contrôle insuffisant, ont renforcé la confiance dont jouissent nos instituts au cercle d'activité restreint et bien défini, ce qui s'est traduit par une augmentation des dépôts et par un grand nombre de nouvelles fondations.

Malgré le peu de propagande, — l'activité de la Direction de l'Union s'étant spécialement concentrée sur l'affermissement et le développement des Caisses déjà fondées, — nous avons pu enregistrer *31 nouvelles fondations*, dont 20 pour la partie allemande et 11 pour la partie française. *L'Union comptait ainsi au 31 décembre 1921 302 Caisses affiliées avec 24,366 membres.*

Les cantons d'Argovie et du Valais, où les Caisses Raiffeisen font l'objet d'une concession de l'Etat, sont en première ligne avec 6 et 9 nouvelles fondations. Deux anciennes Caisses vaudoises sont également venues à nous; le nombre des Caisses qui restent encore à l'écart diminue toujours. En présence de la nécessité absolue, à l'heure actuelle, de la réunion pour la sauvegarde des intérêts communs dans tous les domaines, il est nécessaire, pour le développement et l'avenir du mutualisme de crédit, de former un groupe national compact.

L'augmentation des dépôts est légèrement inférieure à celle de l'exercice précédent; elle s'élève à fr. 12,343,604.77 portant le chiffre du *bilan de l'ensemble des Caisses* à fr. 112,852,366.23.

Au temps des grandes disponibilités, les Caisses avaient été entraînées à placer sur fonds publics une partie des capitaux dont elles regorgeaient; lors du resserrement du marché monétaire, alors que les capitaux ont commencé à se faire de plus en plus rares, certaines Caisses n'ont pu subvenir aux besoins courants de leurs membres qu'en mettant fortement à contribution leur crédit auprès de l'Union.

La politique d'abstention aux différents emprunts publics, recommandée et pratiquée par l'Union durant l'exercice, a prouvé à cette occasion toute sa valeur. La crise de manque de capitaux varia suivant les régions, se faisant beaucoup plus sentir en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Une Caisse centrale Suisse, indépendante, permettant la stabilisation nécessaire entre les différentes régions du pays peut rendre ainsi des services incalculables. Une solidarité puissante de la population campagnarde pourrait l'émanciper plus ou moins du marché financier général, lui permettant de régler elle-même jusqu'à un certain point ses conditions d'intérêts.

Le desserrement du marché financier qui caractérisa la fin de l'année s'est également fait remarquer auprès de nos Caisses, et la hausse progressive des cours en

bourse permet, dans la plupart des cas, de faire figurer au bilan tous les effets publics à leur valeur effective au 31 décembre. Ce n'est pas en vain que l'on a prêché partout une ponctualité rigoureuse dans la rentrée des amortissements et des intérêts échus; les comptes et bilans de nos Caisses n'enregistrent que d'insignifiantes pertes et un chiffre des plus minimes d'intérêts en souffrance. Puisse cette situation durer longtemps, spécialement durant la crise qui s'ouvre et inspirer toujours une gestion prudente et prévoyante.

Malgré tout ce qui a été fait pour mettre en garde notre population contre les agissements de courtiers peu scrupuleux, offrant des obligations à primes ou titres douteux du même genre, combien d'argent précieux est malheureusement encore drainé dans nos campagnes!

Le taux débiteur des Caisses varia suivant les régions entre 5 et 6 %. Seules quelques Caisses de la Suisse française amenées par les conditions du marché financier régional à émettre des obligations à 6 %, se sont vues forcées de réclamer de leurs débiteurs un taux dépassant légèrement le 6 %, commissions et frais compris.

L'assemblée générale des délégués, tenue à Baden le 25 avril, fut une imposante manifestation. Elle ratifia l'acquisition d'un immeuble, à St-Gall, pour les bureaux de l'Union et adopta un nouveau règlement d'exécution conforme aux statuts révisés. Une motion de la Caisse d'Ettingen, tendant à donner la faculté aux Caisses de pouvoir subventionner, sur leur bénéfice annuel, certains fonds de bienfaisance, a été rejetée par principe, l'assemblée ne voulant porter atteinte aux bases fondamentales et aux statuts de notre organisation.

Le Bilan de la Caisse Centrale.

Les forts retraits des Caisses eurent leur répercussion naturelle sur le chiffre du bilan de la Caisse centrale. Il s'élevait à la fin de l'année à fr. 11,002,693.61 contre 12,2 millions en 1920. Par contre, le roulement est en augmentation de 5 millions de francs et ascende, en forme simple, à fr. 188,428,167.43.

Après amortissement de 10,000 fr., effectué sur l'immeuble de l'Union récemment acquis et de fr. 6810.50 sur le mobilier, le bénéfice net de l'exercice ascende à fr. 58,808.87 (fr. 38,280.41 l'an dernier). Un intérêt de 5 % fut bonifié aux parts sociales, soit au total 43,775 fr.; 14,000 fr. ayant été versés aux réserves le solde soit fr. 1033.87 fut reporté à compte nouveau. Ce fort bénéfice est à attribuer en partie à l'élévation du capital social votée l'an dernier.

Comme chambre de compensation, l'Union veille à conserver toujours suffisamment de capitaux liquides qu'elle s'assure par un portefeuille d'effets escomptables à la Banque Nationale et par de grosses disponibilités à vue auprès de quelques banques correspondantes; le chiffre en ascende au 40 % des dépôts confiés, ce qui est absolument normal.

L'avoir des Caisses en compte-courant est en diminution. De 5,8 millions en 1919, cette position passe à 4,9 millions en 1920 et à 4,5 millions au 31 décembre 1921, ce qui se motive par le fait que de nombreux capitaux

inutilisés durant la guerre ont trouvé à nouveau emploi dans le cercle d'activité des Caisses. Plusieurs Caisses créancières auparavant ont passé débitrices; 66 Caisses seulement faisaient emploi du crédit de l'Union en 1919, 129 en 1920 et enfin 151 en décembre 1921, soit exactement la moitié des Caisses affiliées.

Afin de pouvoir répondre aux besoins courants, les titres négociables sans pertes ont été réalisés, raison pour laquelle le portefeuille des fonds publics diminue de 3,7 millions qu'il était en 1920 à 2,5 millions. La baisse formidable intervenue sur les titres avait rendu impossible l'an dernier une prise au bilan au cours réel. Au 31 décembre 1921, tous les titres ont été cotés à leur valeur effective en bourse à cette date et nous espérons fermement n'avoir plus dorénavant d'amortissements à effectuer sur nos valeurs nationales de premier choix.

Pour la première fois figure au bilan le compte « immeuble » dont la contre-valeur de 171,000 fr. est constituée par le bâtiment où sont installés les bureaux de l'Union.

Le capital social s'est élevé par les versements statutaires de 247,000 fr.; il est encore toutefois de 328,500 francs au-dessous du montant exigible de 1,236,500 fr. En tenant compte du fait que la garantie des Caisses porte encore sur le double du capital social exigible, le *capital total de garantie*, y compris les réserves, s'élèverait à 2,553,000 fr., soit, en d'autres termes, au 25 % du chiffre des dépôts confiés.

Relations financières.

Les relations financières se sont effectuées normalement, et dans la plupart des cas, ensuite de l'amélioration des horaires, directement avec la Centrale. Nous conservons cependant nos banques correspondantes, par l'intermédiaire desquelles s'effectue encore une partie du mouvement entre les Caisses et la Centrale. Si ce système rend de grands services il n'est pas très lucratif pour l'Union ensuite des montants élevés qu'elle doit s'engager à conserver auprès des correspondants et pour lesquels elle ne retire que du 2 à 3 %.

En lieu et place de la ci-devant Banque commerciale Fribourgeoise, la Banque Populaire suisse s'est chargée de l'office de correspondante pour les Caisses fribourgeoises.

Le service de chèques et virements continue à se développer petit à petit; évitant des déplacements inutiles d'espèces, c'est le moyen de paiement le plus simple, et nous aimerions le voir utilisé non seulement par les commerçants, mais aussi par chaque agriculteur.

Les conditions d'intérêts de l'Union sont restées à peu près les mêmes qu'au dernier exercice. Elle a bonifié 4 1/2 % sur compte-courant créancier à vue, et jusqu'à 5 1/2 % sur compte à terme, pendant qu'elle ne prélevait que 5 1/2 % plus une commission semestrielle d'un quart % sur les comptes-courants débiteurs.

L'exercice écoulé a démontré encore tout spécialement l'importance d'une caisse centrale suisse indépendante, compensant les capitaux entre les différentes régions du

pays aux conditions économiques différentes. Les capitaux inutilisés de la Suisse centrale et orientale purent ainsi être laissés au service de la campagne en étant mis à la disposition des Caisses de la Suisse occidentale et du Valais qui manquaient de disponibilités.

Nous regrettons cependant qu'il puisse se présenter encore dans notre Association des Caisses qui, à cause d'une infime différence de taux, foulent aux pieds les statuts *en entretenant des relations financières avec d'autres banques*. Que le mutualisme et la solidarité qui doivent caractériser les associations coopératives, ne soient pas pour nous seulement de vains mots; que nos Caisses sachent consentir ici et là un modeste sacrifice; ce n'est que par là que nous atteindrons notre but.

L'écroulement de la Banque Commerciale Fribourgeoise a prouvé combien prudente et sage est la prescription de nos statuts faisant une obligation pour les Caisses de n'avoir de comptes qu'auprès de l'Union. Elle a épargné aux Caisses fribourgeoises des centaines de mille francs de pertes.

Ensuite de ses nombreuses relations sur les principales places de banque suisses, la Caisse centrale est aujourd'hui en mesure de satisfaire complètement aux besoins des Caisses affiliées. Elle est également en relations d'affaires suivies avec plusieurs instituts financiers de la campagne.

Révisions

159 Caisses ont été révisées dans le cours de l'exercice, et plus de 50 Caisses ont eu recours à l'Union pour la clôture de leurs comptes annuels. Le service de révision absorbe à lui seul 2 employés du Bureau Central.

Les résultats de ces examens de gestion ont été différents. S'il y a des Caisses modèles bien administrées, il y a par contre ici et là à déplorer tout spécialement un déficit dans l'activité des organes responsables, demandée par les statuts. Le temps et l'expérience ont démontré la valeur de nos statuts normaux qui, malgré les changements économiques apportés par la guerre, ont conservé encore toute leur actualité. Ce n'est qu'en observant strictement les prescriptions qu'ils donnent que nous conserverons une administration saine de nos institutions. Si, à côté d'un caissier consciencieux et exact, les Comités de Direction et de Surveillance remplissent également leur tâche, animés des vrais principes raiffeisen, la Caisse jouira de la confiance de chacun et sera alors vraiment en mesure de rendre dans un village tout ce qu'on peut attendre d'elle.

Les révisions à l'improviste de l'Union n'auront cependant leur complète valeur, que lorsqu'il sera fait droit immédiatement aux observations relevées dans les rapports, de façon à ce qu'il n'y ait pas à les répéter.

L'Union continuera à porter une attention toute spéciale à notre service de révision déjà si apprécié même en dehors de notre association, et compte sur le concours des organes mêmes des Caisses pour qu'il puisse être vraiment utile.

Organes de l'Union

Nos deux organes officiels le « Raiffeisenbote » et « Le Messager Raiffeisen » ont continué comme par le passé à paraître mensuellement. Ils tiraient à la fin de l'année à 4300 et 1100 exemplaires. La rédaction et l'expédition n'ont pas subi de changement. Le vœu qui a été formulé, d'un tirage bimensuel ou sur 8 pages, est actuellement à l'étude.

Comme moyen de communication entre l'Union et les Caisses nos journaux ont un champ d'activité tout spécialement important. Nous aimerions pouvoir compter sur une collaboration plus grande du côté de nos caissiers; nos colonnes sont à la disposition de chacun pour l'étude de toute question intéressant directement ou indirectement la cause du mutualisme de crédit.

Comités centraux et personnel

Ensuite de la démission comme membres du Comité Directeur de MM. Mounoud, pasteur, Palézieux, Vaud; Jeker, Mümliswil, Soleure, et Figi, Fribourg, l'assemblée générale du 25 avril à Baden, a désigné pour les remplacer: M. Golay, caissier, Molondin, (Vaud), M. le Conseiller National Boschung, Ueberstorf (Fribourg), et Nussbaumer, Député, Hofstetten (Soleure). En M. le Conseiller National Boschung l'Union a son premier représentant à notre parlement fédéral.

Ensuite de l'élection de M. Nussbaumer au Comité Directeur son mandat de membre du Conseil de Surveillance est échu à M. Puippe, pharmacien, Monthey (Valais).

Le Bureau de l'Union occupe actuellement 15 personnes; 2 sont vouées essentiellement au service de révision et une au service du matériel.

Mlle E. Stadelmann qui était dès 1912 au service de l'Union s'est retirée au printemps. Elle a rendu par son travail consciencieux de bons services à l'Union surtout durant la guerre. Le 1^{er} juillet, M. A. Meienberg de Mönzingen (Zoug) est entré au service de l'Union comme réviseur.

Locaux et bureaux

Ensuite de la décision de l'assemblée générale ratifiant le contrat d'achat de l'immeuble de l'Union, Oberer Graben 6 à St. Gall, nous avons pu prendre pleine possession de nos nouveaux bureaux. Nous disposons de locaux spacieux où nous pourrions aménager nos différents services et installer un trésor pour la conservation des valeurs de l'Union et des Caisses. Nous avons fait intervenir à cette occasion une réorganisation de nos bureaux et une division rationnelle du travail.

Dépôt de livres et matériel

Nous avons effectué en 1921, 1951 envois aux caisses pour un chiffre total de Frs. 26,299.15.

Nous avons actuellement à la disposition de nos cais

ses plus de 70 formulaires en langue allemande, 60 en langue française, 8 en langue italienne, et 2 en langue romanche, ce qui facilite grandement les nouvelles fondations. Nous cherchons toujours à enrichir petit à petit notre collection.

Activités des groupements cantonaux

Aux fins d'amener un meilleur contact entre l'Union Suisse et les divers groupements régionaux, pour recueillir les vœux de ces derniers et obtenir une plus grande collaboration de leur part, une réunion des Présidents des groupements avec les organes dirigeants de l'Union eut lieu à Berne en décembre. A 3 conférences sur « Le rôle et les tâches des groupements cantonaux ou régionaux », « La Caisse centrale de l'Union et son rôle » et « Les révisions des caisses » succéda une discussion très animée et fort intéressante. Dans la persuasion toujours plus grande de l'utilité et de l'absolue nécessité des révisions, les efforts faits par l'Union pour le développement de cette branche de son activité, furent approuvés par chacun.

Par une collaboration intime avec l'Union Suisse, les groupements régionaux peuvent être un atout précieux pour le développement de notre cause. Leur champ d'activité est vaste et varié : ne sont-ils pas les mieux placés pour la sauvegarde des intérêts des Caisses dans le canton même et pour un travail utile de propagande ? En intervenant auprès des autorités, en prenant position dans toutes les questions intéressant notre organisation, comme le pratiquent d'autres groupes économiques, les Caisses Raiffeisen pourront accentuer davantage leur activité. Voilà à quoi peuvent concourir puissamment nos groupements cantonaux !

Nous glanons ce qui suit dans les rapports qui nous sont parvenus :

Le *groupe argovien* a tenu une assemblée des délégués dans laquelle furent discutés l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Union, et la question déjà beaucoup étudiée des placements pupillaires et des communes. Malgré toutes les démarches déjà faites, et malgré que les Caisses Raiffeisen fassent l'objet d'une concession de l'Etat, elles ne sont pas autorisées à accepter ces dépôts, tandis que des sociétés anonymes à garantie inférieure y sont autorisées. Les Caisses argoviennes dont le nombre augmente de plus en plus n'auront de repos jusqu'à ce qu'il leur soit fait justice sur ce point.

Fribourg (partie allemande) a eu 2 assemblées de délégués, et une réunion préparatoire pour discuter l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Union.

St. Gall, a tenu, à côté de 3 séances de son Comité, une assemblée à laquelle assistaient 80 délégués représentant 43 Caisses, dans laquelle on discuta de l'ordre du jour de l'assemblée générale. Il a été fait une propagande intensive par des annonces périodiques dans 15 journaux des différents districts. 3 nouvelles fondations ont pu être enregistrées.

Le *groupe soleurois* a tenu 4 assemblées de comité et une assemblée des délégués, pour l'étude des différentes

questions courantes et de l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Union. L'assemblée des délégués montra un intérêt tout spécial aux affaires de l'Union, et décida de constituer un groupement de plus en plus fort, dans l'intérêt des Caisses en particulier et de l'Union tout entière.

Le *groupe vaudois* tint à Lausanne le 12 avril une assemblée à laquelle assistèrent de nombreux délégués. Après étude des différentes questions à l'ordre du jour pour l'assemblée de Baden, l'assemblée adopta les nouveaux statuts révisés du groupe, et désigna un nouveau comité avec M. Huguenin, Ingénieur à la Sarraz comme Président. Le Comité s'est réuni 2 fois ; il a étudié entre autres la question de la patente cantonale dont la taxe était jusqu'à maintenant très arbitraire ; les pourparlers qui sont en cours avec le Département des finances permettent d'espérer une régularisation favorable de cette question. Les Caisses ont été invitées à porter une attention spéciale aux engagements de bétail et aux nantissements ; elles devront veiller à ce que tous les comptes restent suffisamment garantis.

Le *Haut Valais*, enregistre 4 nouvelles fondations portant à 25 le nombre des Caisses. Avec le concours de M. le curé Jossen à Binn, le Comité fit tenir 5 conférences de propagande desquelles résultèrent les 4 fondations de l'exercice. L'assemblée générale eut lieu le 19 octobre ; M. Heuberger, Secrétaire de l'Union y fit une conférence sur les devoirs des Comités de direction et de surveillance de nos caisses.

Des démarches furent faites auprès du gouvernement cantonal tendant à ce que les révisions de la Société Fiduciaire furent remplacées par celles de l'Union.

Fribourg (Groupe Romand) a tenu outre deux réunions régionales à Bulle et Payerne, 2 assemblées générales. Il fut discuté dans la première de l'ordre du jour de l'assemblée de l'Union à Baden, et du projet de loi cantonale sur les caisses d'épargne. Conjointement avec l'Union Suisse et le groupe fribourg allemand, un mémoire exposant le point de vue des Caisses de crédit mutuel sur cette question fut adressé au gouvernement.

Dans une seconde assemblée tenue à Fribourg l'on a pris connaissance avec satisfaction que les Caisses du canton n'avaient aucune perte à craindre pour les dépôts effectués pour le compte de l'Union auprès de la Banque Commerciale qui faisait l'office de correspondant. La Banque Populaire Suisse à Fribourg fut désignée pour la remplacer.

Le *Bas Valais* montre beaucoup d'activité. Un nouveau comité fut constitué avec M. le Curé Gaspoz en tête, et l'on décida de tenir un cours pour caissiers. 4 nouvelles fondations purent être enregistrées. Comme dans le canton d'Argovie, le gouvernement valaisan reconnaît la responsabilité solidaire des sociétaires comme garantie suffisante pour les dépôts d'épargne, et dispense les Caisses Raiffeisen de fournir les garanties spéciales réclamées d'autres banques.

Caisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans.

Bien que la Caisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans ne fonctionne que depuis six mois, l'activité de cette institution fondée à Brougg par l'Union suisse des paysans a déjà permis de constater qu'elle répond à un réel besoin. Jusqu'à fin 1921, la Caisse de garantie financière a reçu près de 400 demandes provenant de toutes les régions du pays. Elle n'a cependant pu en prendre qu'un faible nombre en considération. La Caisse s'est vue contrainte de repousser de nombreuses demandes parce qu'elles ne satisfaisaient pas aux conditions requises. Aussi ne sera-t-il certes pas inutile d'exposer encore une fois quelles sont les conditions à remplir par les intéressés pour bénéficier des services de la Caisse.

La Caisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans a pour but de venir en aide aux domestiques et journaliers agricoles qui, après avoir travaillé en cette qualité pendant dix ans au moins, veulent se rendre indépendants. Il s'agit donc ici en quelque sorte de récompenser les jeunes hommes qui ont servi fidèlement dans l'agriculture et se sont révélés capables d'exploiter eux-mêmes un bien. La Caisse ne peut en revanche venir en aide aux agriculteurs qui, après avoir déjà exploité (comme propriétaires ou fermiers) un domaine, l'ont revendu ou quitté pour une raison ou pour une autre et désireraient acheter ou louer à nouveau. Ses statuts le lui interdisent et seuls des motifs tout à fait spéciaux pourraient autoriser une exception. Les fils de petits paysans dont l'un des frères a déjà repris ou reprendra l'exploitation paternelle et qui, à leur tour, désirent se rendre indépendants sont assimilés aux domestiques et ouvriers. Quant aux dix ans d'activité agricole requis, ils se comptent à partir de la seizième année.

Il arrive très souvent que la Caisse de garantie financière reçoive des demandes de *prêts*. Or elle ne peut en aucun cas leur donner suite. Il importe à cet effet d'être bien au clair sur la tâche de la Caisse. Elle n'a pas un institut de crédit et *n'accorde pas par conséquent de prêts*. L'appui que la Caisse de garantie financière peut fournir à celui qui remplit les conditions demandées consiste en ce qu'elle le *cautionne* pour une certaine

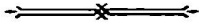
somme. Fort de cette caution, l'intéressé peut plus facilement obtenir le prêt d'une banque ou de toute autre institution de crédit. De plus, la somme cautionnée *ne peut excéder* un maximum de 8000 francs lorsque le bénéficiaire achète un bien et de 5000 francs lorsqu'il prend une exploitation à ferme. Ces sommes sont fixées par les statuts et ne peuvent en aucun cas être dépassées.

Parmi les demandes adressées à la caisse de garantie financière, nombreuses sont celles provenant de personnes *déjà indépendantes* qui désirent être cautionnées pour des demandes de crédit d'exploitation. Il s'agit dans la règle d'agriculteurs qui se sont laissé entraîner pendant la guerre à acheter trop cher un bien et qui maintenant se ressentent d'autant plus fortement des conditions actuelles. Ici de même, nous devons informer les intéressés que ces demandes de crédit n'ont aucune perspective d'être agréées parce que la dispensation de crédit d'exploitation aux agriculteurs déjà établis ne rentre pas dans les opérations de la Caisse. Rappelons à ce propos que si celle-ci doit s'en tenir au cercle restreint que lui circonscrivent ses statuts ce n'est pas par formalisme mais pour l'unique raison que la modicité des moyens à sa disposition l'oblige impérieusement à restreindre ainsi ses opérations.

L'expérience a montré qu'en bien des cas les domestiques ou fils de petits paysans qui remplissent les conditions exigées agissent fort imprudemment. C'est surtout le cas lorsqu'ils se proposent d'acheter; ils ne s'adressent en effet à la Caisse qu'après avoir déjà signé le contrat de vente. Nous ne saurions trop mettre en garde les intéressés là-contre car la Caisse doit absolument se réserver pleine et entière liberté et doit refuser son appui lorsque la Commission régionale à laquelle elle remet le soin d'examiner le domaine constate que les prix ou les fermages demandés sont exagérés. Les personnes qui recourent à la Caisse agiront donc dans leur propre intérêt en réservant vis-à-vis du vendeur ou du bailleur leur décision jusqu'à ce que celle de la Caisse leur soit connue. C'est là le seul moyen qu'a la Caisse de conseiller les intéressés et de les préserver de déterminations irréfléchies qui, dans l'époque actuelle, précisément, peuvent avoir des conséquences désastreuses.

Remarquons en terminant que les organes de la Caisse verraient avec le plus grand plaisir la Suisse romande recourir à l'institution de l'Union suisse des paysans dans de plus fortes proportions

que jusqu'à maintenant. Il résulte cependant des demandes qui proviennent des cantons romands que l'on y est qu'insuffisamment renseigné sur les tâches et le but de la Caisse.



Vaud. — *Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel.* — Sous la présidence de M. Huguenin (La Sarraz) a eu lieu le 13 mai l'assemblée générale groupant 28 délégués et représentant 24 Caisses.

M. le président présente son rapport sur l'exercice 1921, il est mis en discussion, des explications sont données au sujet des différences de prix des patentes auxquelles nos Caisses sont soumises; le Comité suit cette question de très près, il en a déjà discuté avec M. Fricker chef du Département des Finances; la maladie de celui-ci a retardé la conférence prévue; mais nous espérons arriver à une solution équitable dans un avenir très prochain. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire-caissier présente les comptes de l'exercice écoulé, ils soldent par 310 fr. à l'actif de la fédération; M. Golay, pour la caisse de Molondin, les a examinés. Il rapporte verbalement, conclut à leur adoption avec décharge et remerciements au caissier, mais demande que, comme au passé, ceux-ci soient envoyés aux Caisses chargées de leur vérification au moins 8 jours à l'avance; le caissier déclare prendre bonne note de l'observation, il s'excuse par le fait qu'il n'est rentré que la veille d'un voyage à l'étranger et qu'il n'a pu boucler ses comptes avant son départ parce qu'une note ne lui avait pas encore été remise malgré ses réclamations réitérées.

Les Caisses d'Apples et de Bière sont désignées pour la vérification des comptes de 1922.

Il est décidé de percevoir les contributions de l'année courante sur les mêmes bases qu'en 1921; les indemnités au Comité ne changent pas non plus.

Propositions individuelles.

M. Huguenin, président, annonce que les membres du Comité s'efforceront de faire une visite sommaire de la situation des Caisses, ce qui peut être très utile dans bien des cas.

M. Guignard expose la question des «caissiers instituteurs» qui devront quitter leurs fonctions de caissiers au 31 décembre ensuite d'une circulaire du Département de l'Instruction publique et des cultes, il demande si le Comité ne pourrait pas intervenir; M. le président répond que des cas semblables se sont déjà présentés et ont pu être tranchés favorablement, mais par l'intervention des autorités communales de la localité qui sont le mieux placées pour donner le préavis nécessaire.

Puis la question des révisions de caisses, complètes ou partielles, revient en discussion, ce qui montre qu'on en sent partout l'importance et la nécessité.

M. Coigny demande à être renseigné au sujet des coupons de titres soumis à l'impôt fédéral; M. le président donne quelques explications, le Comité se procurera la liste de ceux qui sont exonérés et la communiquera aux Caisses qui pourraient en avoir besoin.

Il ressort d'une communication de M. le président de la nouvelle Caisse d'Ormonts-Dessus que les dispositions de la B. C. V. ne sont guère bienveillantes à notre égard...

D.



Le Jubilé de l'Union Suisse des Paysans.

En présence du Président de la Confédération et de deux autres membres du Conseil fédéral,

de nombreux hôtes d'honneur, de représentants des gouvernements cantonaux et d'une foule de délégués, l'Union Suisse des Paysans a célébré, le 5 juin dernier, à Brugg, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

Ce fut un jour de gloire pour l'Union, pour l'agriculture suisse tout entière, mais aussi pour tous ceux qui ont travaillé au développement de cette institution, dont on ne dira jamais trop les bienfaits pour l'économie nationale tout entière, et tout particulièrement pour le distingué et méritant secrétaire suisse des paysans, le Dr Ern. Laur et ses collaborateurs.

La considération dont jouit l'Union suisse des paysans, et dont nous rencontrons l'écho jusque dans les pays voisins trouva son expression la plus heureuse dans les discours substantiels du Président de la Confédération, M. Haab, et ses collègues, MM. Chuard et Schulthess, qui soulignèrent l'importance d'une classe agricole puissante et apportèrent à l'agriculture suisse la reconnaissance de la patrie pour les services rendus surtout pendant les années de guerre.

L'assemblée des délégués, dans sa séance du matin dans le temple protestant richement orné de Brugg, entendit d'abord de la bouche du Président de l'Union M. le Conseiller national Jenny.

Dans la séance du matin, dans le temple protestant, magnifiquement orné, de Brugg, les participants purent revivre l'histoire de l'Union pendant les 25 années écoulées que leur décrivent les hommes qui furent constamment au gouvernail dès les débuts de l'institution, son président M. le Conseiller national Jenny et son secrétaire général le Dr Laur. Puis la fête se déroula, à la faveur d'un magnifique soleil d'un lundi de Pentecôte sous les ombrages séculaires des Bains de Schwyznach, où purent aisément trouver place, pour un excellent banquet, les 700 participants accourus de toutes les régions de notre patrie. Cette superbe et imposante manifestation de l'agriculture suisse, excellemment organisée à tous les égards, nous est un garant pour l'avenir.

Dans une brochure de deux cents pages, publiée à l'occasion de ce jubilé, le secrétariat suisse des paysans, à côté de renseignements historiques des plus intéressants, apporte des données statistiques précises sur l'activité déployée par l'Union pendant les 25 dernières années, son développement rapide et les succès obtenus.

(A suivre)